Épouvantable Accident

A L'AÉRODROME DE DOUAI

A 60 mètres de hauteur, deux aéroplanes militaires entrent en collision

LES DEUX OFFICIERS QUI LES PILOTAIENT SONT TUÉS

Un épouvantable accident est survenu mercredi matin à l'aérodrome de la Brayelle faisant deux victimes : le capitaine Dubois et le lieutenant Peignan, tous deux officiers d'avenir et chefs aimés de leurs subordonnés, estimés de leurs supérieurs et de leurs camarades.

Les causes de cet accident sont déconcertantes. Les appareils de ces officiers évo-

LE CAPITAINE DUBOIS

luaient à faible hauteur et s'apprêtaient à prendre un virage en sens opposé lorsqu'ils entrèrent en collision. Le choc fut épouvantable comme bien l'on pense; les biplans filaient, en effet, à une vitesse d'environ 90 kil. à l'heure au moment de la rencontre.

Les fatales envolées

Il était environ 6 heures 1/2 du matin. Le temps semblait propice; presque pas de vent et le soleil commençait à chauffer dur, après une aube brumeuse, circonstance qui provoque, au dire des personnes compétentes, des «poches d'air» où les vols sont souvent dangereux. Bref, les deux officiers aviateurs prirent successivement le départ. Le capitaine Dubois pilotait un biplan de 70 chevaux et le lieutenant Peignan également un biplan de 50 HP.

Le capitaine Dubois devait emmener un passager un maréchal des logis attaché au centre d'aviation militaire. Ce sous-officier avait déjà pris place dans le fuselage, quand le capitaine Dubois le fit descendre.

— Non, dit-il, laissez-moi tout d'abord faire un tour seul.

Cette décision que rien ne justifiait sauva la vie au jeune sous-officier.

Les deux officiers volaient assez bas de chaque côté de l'immense aérodrome. Quand ils viraient chacun dans leur sens ils se trouvaient en dehors de l'aérodrome à quelques centaines de mètres de la butte du champ de tir; ils arrivaient en sens opposé lorsque la tragique rencontre des deux gigantesques oiseaux mécaniques se produisit.

Un clin d'œil, nous déclare un cultivateur de Cuincy qui se trouvait dans son champ et les regardait évoluer, les deux héroplanes tombèrent à terre.

Avec la rapidité de l'éclair en effet, les

LE LIEUTENANT PEIGNAN

nord-est et est, avec une escadrille qu'il avait formée.

Le lieutenant Peignan, était un pilote hors ligne et d'un grand sang-froid. Après un apprentissage très long pour étudier les divers organes des oiseaux artificiels, puis comme passager, il s'était imposé comme l'un de nos meilleurs pilotes militaires. C'était un

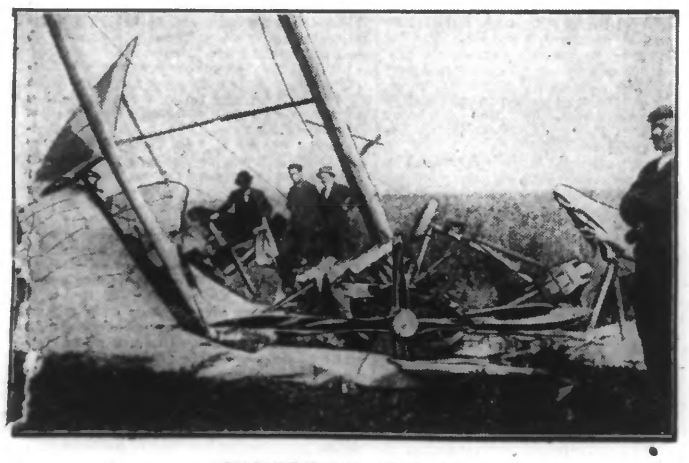

LES DÉBRIS DES APPAREILS

deux appareils vinrent s'effondrer dans un champ de luzerne. L'un, celui du lieutenant Peignan, était complètement retourné et l'autre avait piqué sur le sol moteur en avant. Du reste, les deux biplans étaient pour ainsi dire enchevêtrés l'un dans l'autre.

Au secours des victimes

De loin les camarades des deux officiers, ainsi que les sapeurs-aérostiers avaient assisté à la tragique collision; ils furent vite sur les lieux. Ils trouvèrent le pauvre lieutenant baignant dans son sang, étendu raide mort entre les deux appareils.

Quant à l'infortuné capitaine Dubois, on dut le retirer avec d'infinies précautions de son siège; le volant lui comprimait fortement la poitrine. On le transporta vers le hangar du centre militaire, mais hélas! il succomba avant d'y arriver.

Les corps des deux malheureux officiers furent placés dans un des hangars du champ d'aviation.

Le général Miquel-Dalton vint peu après saluer ces nouvelles victimes de l'aviation militaire.

Les victimes

Le capitaine Dubois n'avait que 38 ans; il appartenait au 41e régiment d'artillerie. Marié, il était père de deux jeunes enfants. Il ne comptait que des amis à Douai où il était domicilié rue de Saint-Julien.

Le lieutenant Peignan, âgé de 24 ans, appartenait au 84e d'infanterie ; il est originaire de la Bretagne. Son père, qui est colonel, est encore en activité de service.

Le capitaine Dubois et le lieutenant Peignan possédaient tous les deux le brevet de pilote de l'Aéro-Club.

La première enquête

Dès qu'il a eu connaissance de l'accident survenu à l'aérodrome de la Brayelle, le général Miquel-Dalton a nommé une commission d'enquête dont les membres officiers et constructeurs se sont rendus immédiatement sur les lieux pour procéder à une enquête.

D'après celle-ci, cet épouvantable accident est probablement imputable à l'imprudence des malheureuses victimes.

En effet, il y avait ce matin un brouillard assez dense et malgré cela de nombreux vols se continuaient au-dessus du terrain.

Il était 7 heures 10, lorsque le lieutenant Peignan, parti après le capitaine Dubois, virait de gauche à droite en sens contraire de son collègue, 50 mètres au dessus de la butte du champ de tir.

L'appareil du capitaine Dubois aurait rencontré celui du lieutenant Peignan. Les deux officiers ont vu le danger et ont voulu reprendre tous deux de la hauteur, mais ils n'en eurent pas le temps. Le biplan supérieur vint de son hélice accrocher les fils tendeurs de l'autre appareil.

Les deux biplans attirés par l'enroulement des fils tendeurs par l'hélice se rapprochèrent brusquement.

L'appareil du capitaine Dubois coupa net en deux celui du lieutenant Peignan et les deux aéroplanes enchevêtrés vinrent dans un bruit sourd et de façon effrayante s'écraser sur le sol.

Au moment de l'accident, trois autres biplans sillonnaient le ciel et un quatrième venait de s'élever. Tous atterrirent et pilotes et mécaniciens allèrent saluer les deux victimes.

Le capitaine Dubois, était un homme très prudent et très actif. Dernièrement, il y a deux mois, à l'école de Villacoublay, il fit plusieurs voyages de reconnaissance très réussis. Il devait prochainement tenter un raid de reconnaissance vers les frontières

Au Ministère de la guerre

Sitôt le télégramme annonçant la mort de deux officiers à La Brayelle arrivé au ministère de la guerre, M. Millerand a envoyé sur les lieux un de ses officiers d'ordonnance.

Le ministre de la guerre a de plus invité le commandant Labadie, chef du groupe d'aviation de Reims, avec deux officiers aviateurs à faire l'enquête militaire.

Le récit des témoins

D'après les rares témoins qui ont vu l'accident, les deux officiers voyant qu'ils allaient se couper, voulurent monter afin de passer l'un au-dessus de l'autre, mais tous deux effectuèrent la même manœuvre et la rencontre se produisit à environ 60 mètres de hauteur. Les ailes supérieures se heurtèrent. On entendit un grand fracas, les appareils tourbillonnèrent et tombèrent à pic.

Le sapeur-aviateur Brégi, qui venait de prendre son vol, avait vu se produire la collision et la chute. Il alla atterrir à quelques mètres des débris des aéroplanes et porta les premiers secours aux pilotes. Des officiers du centre lui apportèrent presque aussitôt leur aide.

Le lieutenant Peignan fut retrouvé les mains devant le visage, comme s'il avait voulu se protéger. Son cadavre fut transporté dans un pavillon du centre de La Brayelle.

Le capitaine Dubois avait déjà été, il y a quelques mois, sérieusement blessé dans un accident d'aéroplane.

C'est la première fois qu'une collision d'aéroplanes a d'aussi terribles conséquences. Plusieurs fois, sur des aérodromes où des élèves s'entraînent, il est arrivé que des aéroplanes se heurtent, mais cela se passait à terre ou au moment de quitter le sol, et jamais il n'y eut mort d'homme.

Le seul accident grave du genre a été causé par un accrochage entre les pilotes Dixon et Thomas, et le premier fut assez sérieusement blessé.

Une voiture d'ambulance est venue à l'aérodrome de La Brayelle pour prendre les corps du capitaine Dubois et du lieutenant Peignian et les conduire à l'hôpital militaire.

L'Horrible Assassinat d'une fillette à Wattrelos

Ivo Huys est interrogé et confronté avec le père de la petite victime Il nie énergiquement

M. Houeix, juge d'instruction, au parquet de Lille, a commencé mercredi matin, l'instruction du crime odieux de La Martinoire, dont la victime fut la petite Arthémise Wacheux, appartenant à une brave famille ouvrière de ce hameau.

Il a entendu successivement une petite compagne de la malheureuse enfant, qui l'accompagna le matin du crime à son retour de l'église, le domestique de M. Leclercq-Grimonprez, Yvo Huys que certaines circonstances, telles que la découverte dans une haie d'un pantalon lui appartenant et d'un caleçon fraîchement lavé et qu'une personne a déclaré lui appartenir également, ont conduit pour cet interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction, alors qu'il se trouve inculpé pour une autre affaire; il a entendu enfin, d'abord contradictoirement avec Yvo Huys, puis seul M. Wacheux, père de l'infortunée victime.

La petite Raymonde Ghesquière, demeurant avec ses parents, rue du Damier, à Wattrelos, a précisé au magistrat l'heure et l'endroit où elle a quitté son amie, Arthémise Wacheux, après la sortie de la messe le jour du crime.

Par les indications que lui fournit la déposition de cette fillette, M. Houeix put établir qu'Arthémise Wacheux devait se trouver dans le sentier des Fermes, entre 8 heures 20 et 8 heures et demie, au plus tard.

Ce point est acquis conformément au résultat de l'enquête à laquelle se sont livrés M. Liger, commissaire de la brigade mobile de Lille et M. Caillet, commissaire de police de Wattrelos. C'est donc à cette heure que fut perpétré le monstrueux assassinat.

La petite Raymonde Ghesquière ayant terminé sa déposition, le juge d'instruction fit entrer Yvo Huys dans son cabinet.

INTERROGATOIRE D'YVO HUYS

Aux premières questions posées par le magistrat, l'ouvrier de ferme le pria de désigner un interprète flamand, prétextant qu'il ne comprenait pas suffisamment notre langue, mais dès que M. Wacheux lui eut fait observer qu'il parlait couramment le français, c'est en français qu'il répondit aux interrogations du juge.

A toutes les questions qui lui furent posées, devant M. Wacheux, Yvo Huys répondit en niant avec la dernière énergie toute participation au crime.

— Que faisiez-vous, demande le juge à Yvo, le jour du crime, entre 8 heures 20 et 8 h. 1/2.

— J'étais occupé à rentrer la génisse qui s'était échappé de la pâture, entourant les bâtiments de la ferme de M. Leclercq-Grimonprez, mon patron. D'ailleurs, M. Leclercq m'a très bien vu faire trois fois le tour du champ de betteraves avant de parvenir à faire rentrer la bête en pâture.

— Comment pouviez-vous savoir exactement l'heure à cet instant précis, puisque vous avez déclaré précédemment n'avoir pas de montre en poche? Yvo déclare ne pas très bien comprendre la question. Il réclame un interprète, puis finit par déclarer :

— J'arrive toujours très facilement à établir l'heure en me basant sur le passage des trains.

— Où vous trouviez-vous à 9 heures. A ce moment, l'on n'a remarqué la présence d'aucun homme dans le champ de betteraves.

— Je cherchais des nids d'alouettes, répond Yvo.

L'interrogatoire du domestique de ferme prend fin sur ces mots et Yvo Huys est reconduit en prison.

DÉPOSITION DU PÈRE DE LA VICTIME

M. Houeix invite alors M. Théophile Wacheux à faire sa déposition.

Le père de la petite Arthémise déclare maintenir son opinion, que sa pauvre fillette a été attirée dans un guet-apens par un individu qui lui aura promis des oiseaux. Car, ajoute le malheureux père, pour avoir des oiseaux, ma pauvre petite fille aurait inconsciemment suivi n'importe quel individu.

Le juge continuera son instruction vendredi. Il confrontera Huys avec M. Leclercq-Grimonprez, qui l'occupait avant son arrestation.

INTERROGATOIRE DE GHISLAIN

Le nommé Ghislain arrêté par la gendarmerie de Cysoing, comme nous l'avons dit ces jours derniers, a été ensuite interrogé.

Il avait déclaré d'abord avoir logé chez M. Lampé, à Marquain, en venant de Tournai à Lille. Cet alibi, contrôlé, fut reconnu faux.

M. Lampé, qui a été prié de fournir des renseignements sur la présence de cet individu dans son établissement, le jour qu'il avait indiqué, a déclaré ne pas le connaître.

En apprenant qu'on était arrivé à établir l'inexactitude de ces déclarations, Ghislain dit ensuite avoir couché chez un nommé Baptiste à la bourgade au « Manteau gris », le long de sa route.

Cette nouvelle déclaration sera contrôlée.

Les Artistes et Industriels porcelainiers de Limoges à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix

RÉCEPTION DES PRÉFETS DU NORD ET DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

L'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix doit à la direction de son éminent Administrateur, M. Victor Champier, une réputation qui fait d'elles l'un des plus intéressants foyers d'études de l'art appliqué à l'industrie. Cette situation lui a valu, pendant l'Exposition de 1911, la visite de nombreux représentants de toutes les branches de l'art et de la manufacture française et étrangère.

M. François Roussel, en termes très aimables, salue M. Trépont qui vient pour la première fois à la Chambre de Commerce. Il remercie les visiteurs d'avoir choisi l'Ecole de Roubaix pour venir s'y livrer à leurs travaux d'études. Nous sommes fiers pour Roubaix, dit-il, de la grande réputation de cette Ecole. Le mérite en est dû à M. Champier qui, par un dévouement in-

De gauche à droite, au premier plan : M. François Roussel, président de la Chambre de Commerce ; M. Trépont, préfet du Nord ; M. Raymond, sénateur de la Haute-Vienne ; M. V. Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

De gauche à droite, au premier plan : M. Betoulle, député-maire de Limoges ; M. Morain, préfet de la Haute-Vienne ; M. Achille Rousseau (au second plan) ; M. Raymond.

C'est dans le but d'étudier l'organisation de notre Ecole Nationale des Arts Industriels pour appliquer à l'Ecole des Arts décoratifs de Limoges quelques-uns des perfectionnements qui y ont été réalisés ces dernières années qu'une commission conduite par M. Morain, Préfet de la Haute-Vienne, ancien sous-Préfet de Douai et M. Caviol, chef de bureau au sous-secrétariat des Beaux-Arts, et composée d'artistes et d'industriels porcelainiers et de personnalités politiques du Limousin, s'est rendue mercredi à Roubaix. M. Trépont, Préfet du Nord, s'était joint à son collègue de la Haute-Vienne. La commission était composée de la façon suivante : MM. Lamy, Président de la Chambre de Commerce de Limoges; Dr Raymond, sénateur de la Haute-Vienne; Betoulle, député et maire de Limoges; G. Havilland, Lanternier, Charles Laurent, Périgand, Duché, Balleray, Chapeau, fabricants de porcelaine; Galatey, Serpaud, Issanchou, Allerand, Ribierra, artistes céramistes et directeurs de fabriques, F. Chabrouillaud, directeur du « Réveil du Centre », ex-secrétaire général de la mairie de Roubaix et Fix-Masseau, directeur de l'Ecole des arts décoratifs de Limoges.

MM. les Préfets et les membres de la commission sont arrivés à Roubaix par le train de 11 h. 21. Ils ont été reçus sur le quai de débarquement par MM. François Roussel, Président de la Chambre de Commerce de Roubaix; Victor Champier, administrateur-directeur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et les membres du Conseil supérieur de l'Ecole, MM. Achille Rousseau, C. Gaydet, Ern. Thiébaut, Ch. Leborgne.

Le petit cortège s'est rendu à la Chambre de Commerce, où il est arrivé vers midi moins 1/4. Dans le salon d'honneur, la bienvenue a été souhaitée à M. le Préfet du Nord et aux autres visiteurs par M. François Roussel.

lassable, l'a amenée à l'état de perfection où elle se trouve maintenant.

On s'attache, dans cette Ecole, à former ceux qui doivent maintenir la supériorité des produits français. Nous voulons en conserver le caractère artistique qui en fait toute la valeur.

M. François Roussel exprime en terminant l'espoir que les distingués visiteurs emporteront de leur passage à Roubaix le meilleur souvenir et tous les enseignements qu'ils espéraient de leur visite à l'Ecole Nationale.

En quelques paroles, M. le Préfet du Nord se déclare heureux de se joindre à la Chambre de Commerce de Roubaix, dont la grande réputation vient de la valeur professionnelle qu'elle représente et de l'amabilité de ses membres, pour recevoir la Commission d'études de la Haute-Vienne.

M. le Préfet de la Haute-Vienne assure M. Trépont et M. François Roussel que les personnalités qui l'accompagnent et lui-même emporteront dans le Limousin un excellent souvenir de la réception qui leur a été faite à Roubaix.

Un déjeuner a réuni toutes ces personnalités à midi au Grand-Hôtel. A 2 heures, la Commission d'études s'est rendue à l'Ecole Nationale des Arts Industriels et, sous la conduite de M. V. Champier, dont les explications empreintes d'un cachet d'originalité artistique pleine de saveur ont fait un plaisir de cette étude, s'est rendu compte dans les moindres détails du fonctionnement de l'Ecole, du développement qu'elle a pris et des résultats obtenus.

Les visiteurs n'ont pas caché l'impression extrêmement favorable que leur a causé cet examen détaillé.

La plupart d'entre eux ont quitté Roubaix par le train de 7 heures 10 du soir.

BLOC-NOTES

De quelques économies

Dans l' « Economiste Français », M. Pierre Leroy-Beaulieu indique quelques économies budgétaires faciles à réaliser, « celles qui sont particulièrement faciles, parce qu'elles ne soulèvent aucune question irritante de politique pure, parce qu'elles n'exigent aucune réforme organique, mais seulement quelques simplifications de service, la suppression dans notre mécanisme administratif de rouages superflus, d'échelons intermédiaires que le progrès des communications a rendus tout à fait inutiles. Ces économies-là, on est tout à fait inexcusable de ne pas les faire. »

M. Pierre Leroy-Beaulieu signale le ministère de l'Intérieur comme étant l'un des ministères « où l'on trouve les fonctionnaires les plus manifestement dépourvus de raison d'être », les sous-préfets, par exemple, qui étaient de quelque utilité du temps de l'Empereur, au moment où les communications étaient difficiles.

« Qu'on supprime donc sans hésiter les sous-préfets, dit-il, en transférant simplement leurs attributions aux préfets, ou aux secrétaires généraux délégués par les préfets et dans certains cas, en débarrassant simplement les maires d'une tutelle trop étroite et surtout trop formaliste. »

Et quel serait le résultat?

« Le traitement des sous-préfets est de un million quatre cent soixante et un mille cinq cents francs ; mais, en outre, le personnel des bureaux de la sous-préfecture figure à un autre chapitre du budget de l'Intérieur pour un million soixante-neuf mille deux cents francs. On peut admettre que la moitié de ce personnel, tout au plus, serait utilement employé à renforcer le personnel des préfectures ; le reste devrait être supprimé, d'où une nouvelle économie de cinq cent trente-quatre mille francs. Les frais matériels d'administration des sous-préfectures qui figurent encore pour quatre cent soixante-treize mille francs à un autre chapitre, pourraient disparaître entièrement. Voilà donc une économie totale de deux millions quatre cent soixante-neuf mille cent francs, qui résulteraient, pour l'Etat, de la suppression des sous-préfets. »

Mais M. Pierre Leroy-Beaulieu prêche dans le désert! — Ed. P.

5.000 KILOS VAISSIER

expédiés ou vendus en huit jours à Roubaix, Tourcoing, Lille et en Belgique, tel est le bilan dont s'honore le **dépôt de la Parfumerie du Congo,** 43, rue de la Gare, à Roubaix.

Afin de répondre aux demandes d'une clientèle sans cesse grandissante, la **VENTE-RECLAME** du

KILO VAISSIER

sera prolongée jusqu'au lundi 24 juin. 31750d

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, Jeudi 20 juin :

Soleil: lever, 3 h. 49; coucher, 7 h. 56.
Lune: nouvelle du 15; premier quartier le 21.
Aujourd'hui: Ste Florence; demain: Ste Alice.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies (service d'été). L'établissement est ouvert au public tous les jours; le matin, de six heures et demie à midi, et le soir, de trois heures à huit heures. Il est régulièrement fermé le dimanche à midi, jusqu'au lundi à trois heures après-midi.
De huit heures et demie à dix heures du soir, concert public par la Concordia-Harmonie, place du Trichon.
A neuf heures, Tribunal de simple police.
De neuf heures à dix heures et demie, Caisse d'Epargne.
De une heure à deux heures, visite à l'hôpital.
De deux à quatre heures, visite des Musées.

M. LÉON ROGET
Secrétaire général de la Mairie admis à la retraite

M. J.-B. Lebas, maire de Roubaix, vient de prendre un arrêté aux termes duquel M. Léon Roget, secrétaire général de la Mairie de Roubaix depuis six ans, et comptant 27 années de service, est « autorisé à demander la liquidation de sa pension de retraite » à partir du 1er août 1912.

L'euphémisme employé par l'arrêté municipal pour dire que le premier employé de la Mairie de Roubaix est mis à la retraite ne suffit pas à voiler la contradiction regrettable qui existe entre cet acte du Maire socialiste et les paroles, trop belles pour être vraies, qu'il a prononcées en recevant, au lendemain de son élection, le personnel des services municipaux. Quelques courtoises que soient les formes employées par M. le Maire à l'égard d'un bon serviteur de la ville, elles ne peuvent nous empêcher de rappeler la conduite différente de M. Eugène Motte dans une occasion semblable. Lorsque M. Eug. Motte arriva au pouvoir, en 1904, M. F. Chabrouillaud était secrétaire général de la Mairie et, s'il quitta cette fonction, ce fut de son plein gré.

M. Léon Roget, dont les fonctions cesseront bientôt, appartenait au personnel de la Mairie de Roubaix depuis l'année 1883, quelque temps avant son entrée à la caserne.

Après avoir accompli deux années de service militaire, M. Roget reprit son emploi à la Mairie de Roubaix, où il gravit successivement tous les échelons de la hiérarchie du personnel. Commis principal du bureau des élections en 1892 ; sous-chef en 1896, puis chef en 1902, du bureau des Ecoles, il était depuis 1904, chef du secrétariat, lorsque survint la mort de M. Devernay, secrétaire général de la Mairie. L'Administration de M. Motte nomma M. Roget secrétaire général le 1er juin 1906.

Secrétaire général, M. Roget, travailleur infatigable, montra à tous les employés sous ses ordres, desquels il était unanimement estimé, l'exemple du labeur le plus dévoué, le plus consciencieux, en même temps que de la correction la plus parfaite vis-à-vis de toutes les personnes qui entraient en rapport avec lui.

Nous croyons savoir que le nouveau secrétaire général de la Mairie de Roubaix, serait M. Freye, actuellement employé à la Mairie de Lille.

Les Secours en nature aux enfants de toutes les écoles

M. LEBAS, MAIRE DE ROUBAIX, REFUSE CATÉGORIQUEMENT D'ACCOMPLIR CET ACTE DE JUSTICE

Nous avons publié hier, une lettre de l'Association des familles de Roubaix, demandant à M. le Maire, que les enfants des écoles libres, bénéficient comme ceux des écoles municipales des secours en nature accordés sur le budget, avec l'argent de tous les contribuables.

M. Lebas vient de répondre à cette demande par la lettre suivante :

Messieurs Totain et Dancette, E. V.

Messieurs,

Vous me demandez la suite que je compte donner à votre lettre en date du 13 courant.

Je pourrai me borner à reprendre la réponse que faisait mon prédécesseur quand, dans la séance du 29 décembre 1911 du Conseil munici-

Pour les victimes du "Vendémiaire"

UNE ÉMOUVANTE CÉRÉMONIE FUNÈBRE, A PARIS

Paris, 19 juin. — Un service funèbre pour le repos de l'âme des victimes du *Vendémiaire*, a été célébré ce matin, en l'église Saint-Augustin. La façade de l'église, ainsi que la nef, avaient reçu une décoration de drapeaux et de tentures noires. A l'entrée du chœur, un catafalque entouré de flambeaux et revêtu d'un drapeau tricolore, avait été dressé. M. l'abbé Jouin, curé de la paroisse, officiait. Parmi les nombreuses personnalités présentes, citons : le capitaine de vaisseau Clément Grand, officier d'ordonnance, représentant le président de la République; capitaine Buadesson, représentant le gouverneur militaire de Paris; vice-amiral Caillard, colonel des Isnards, amiral Boehme, amiral Bayle, capitaine de vaisseau H. Vully, attaché naval anglais. MM. Quentin Bauchart, secrétaire du Conseil municipal, représentant M. Galli, président du Conseil municipal; marquis de la Ferronnays, député; Mme Berrier; duc de Broglie; M. Lamy, député; le cours de l'école navale, du lycée Saint-Louis, une délégation des Sœurs servantes des pauvres, etc...

MM. Poincaré, président du Conseil; Delcassé, ministre de la marine, et Millerand, ministre de la guerre, étaient représentés à cette émouvante cérémonie qui prit fin vers midi.

Le Havre, 19 juin. — Un service de *Requiem* à la mémoire des victimes du *Vendémiaire*, et particulièrement de deux marins de l'équipage du submersible coulé : Patard et Matelot, qui habitaient le Havre, a été célébré ce matin, en l'église Notre-Dame. A la cérémonie assistaient seules les notabilités civiles et militaires. Les marins grévistes avaient envoyé une délégation.

Un discours de Guillaume II

Après les régates sur l'Elbe

Hambourg, 9 juin. — Au repas de gala qui a eu lieu à bord du bateau *Victoria-Louise*, après les régates sur l'Elbe-Inférieure, l'Empereur, répondant à l'allocution de bienvenue du bourgmestre, a prononcé un discours.

La prospérité de la Hanse devait forcément s'évanouir parce qu'il manquait l'appui de la puissance de l'Empire, a-t-il dit. Il en advenu autrement, par la création de l'Empire. Désormais, le commerçant peut suivre tranquillement sa route, non pas sous le pavillon étranger mais sous le sien propre. Il peut faire appel à toutes ses facultés; il est sûr d'avoir, derrière lui, là où c'est nécessaire, la protection de l'Empire : Ceci n'est possible que si toutes les forces sont concentrées sous le pavillon allemand; mais on ne doit pas arborer ce pavillon à la légère où l'on n'est pas sûr de pouvoir le défendre.

Vous comprendrez pourquoi j'ai pratiqué la réserve quand il s'est agi d'arborer le drapeau allemand en des endroits où peut-être certains désiraient vivement le voir flotter. Je me suis inspiré du vieux principe hanséatique inscrit à l'hôtel-de-ville de Lubeck. Il est facile d'attacher le drapeau à la hampe, mais il en coûte de l'en descendre, dans des conditions honorables. Je crois pouvoir affirmer que, jusqu'ici, personne n'a attenté à l'honneur de notre drapeau, et, tant que je régnerai, je puis me porter garant, je puis affirmer que je suivrai mon drapeau partout où il ira en avant.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 19 juin.

A LA CHAMBRE

La Réforme électorale

MM. Thalamas et Cosnier sont résolus à soumettre au comité exécutif, le cas des ministres radicaux du Cabinet qui, disent-ils, acceptent, aujourd'hui, de collaborer avec les ennemis du parti, avec les progressistes, avec les unifiés et de les comprendre dans la majorité républicaine. C'est là, ajoutent-ils, une situation intolérable. Si ceux-ci restent dans le parti, il n'y a plus de discipline possible.

Le Régime des mines

La Commission des mines de la Chambre a approuvé le rapport de M. Basly, relatif aux caisses de secours des ouvriers mineurs. Elle a admis le principe d'une caisse unique par concession, ainsi que le vote au scrutin de liste sous enveloppe avec la cabine. Elle a fixé à deux ans de séjour dans la concession, au lieu d'un an, proposé par M. Basly, le délai nécessaire pour être éligible.